

## **SESSION DU 30 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze

le : **30 juin à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 18 juin 2014

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, DUFAY, Mmes GUEN, VIGNERON, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, PAUMIER GASSE.

Absente excusée : Laëtitia BOREE

Secrétaire : M. Sébastien LEPELLERIN

§§§§§§§§§§§§§§§§

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT CAM**

Pour assurer le préfinancement des travaux de la salle communale et de la salle de réunion de la mairie, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Jérôme LARCHEVEQUE, le Maire, et après avoir délibéré décide

- De solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, une ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
  - Montant de la ligne : 50 000,00 €
  - Indice : EURIBOR 3 mois moyenné m-1
  - Marge : + 1,950%
  - Paiement des intérêts : trimestriel
  - Montant minimum par tirage : 5 000 €
  - Frais de dossier : 204 €
  - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 0,20% soit 100€
  - Commission de non utilisation : Exonération
- De prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983, dans son article 4, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable public. Cette indemnité est nominative et une nouvelle délibération est prise à l'occasion du renouvellement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer au taux plein l'indemnité de conseil à monsieur Jean Carmona.

## **OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leur intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Ménil Erreux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la commune de Ménil Erreux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Ménil Erreux soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant les travaux de curage et débermage à réaliser par l'entreprise Avenir TPM, Monsieur Michel DUFAY s'inquiète de la qualité du travail qui sera effectué. Si les fossés se trouvent trop creusés à certains endroits cela entraînera des différences de niveaux ne permettant pas un bon écoulement de l'eau.

Monsieur le Maire fait part que, dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), Madame Nicole MARTEL a obtenu des subventions dont 250 € de la commune de Ménil Erreux. Les travaux de changement de menuiseries, isolation des combles et remplacement du système de chauffage ont été réalisés.